Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260518-AR-69-2026-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/06/2026
Mise en ligne le : 02/06/2026

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 69 / 2026
DU 18 MAI 2026

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – MAUD PRIGENT – RESPONSABLE DU PÔLE REPRÉSENTATION ET PROTOCOLE

Le Président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu les procès-verbaux du conseil communautaire de la séance du 10 avril 2026 portant élection du Président, vice-présidents et autres membres du bureau communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire du 5 février 2024 approuvant la convention pour la création d'un service commun "proximité" entre Laval Agglomération et la ville de Laval,

Considérant que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité hiérarchique, le Président peut déléguer sa signature à certains agents publics,

Que les missions confiées à Maud Prigent, statutaire dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, responsable du Pôle Représentation et Protocole, nécessitent l'octroi d'une délégation de signature pour en faciliter l'exercice,

ARRÊTE

Article 1er
Délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Maud Prigent, responsable du Pôle Représentation et Protocole, à l'effet de signer :

- les engagements financiers inférieurs à 5 000 € HT, pour les achats en section de fonctionnement et en section d'investissement, dans le domaine d'activité du Pôle représentation et protocole.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Maud Prigent, responsable du Pôle Représentation et Protocole, délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Christelle Le Guyader, directrice qualité de la relation usagers.

Article 3
Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4
Le directeur Général des services de Laval Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Maud Prigent
responsable du Pôle Représentation et Protocole
Le

Notifié à Christelle Le Guyader
directrice qualité de la relation usagers
Le